

NOM D'EMPRUNT
(Résolutions des administrateurs)

..... (Nom de la société)
RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS
EN DATE DU

NOM D'EMPRUNT

Il est opportun pour la Société d'utiliser un nom d'emprunt dans le cadre de ses activités,

IL EST RÉSOLU :

QUE la Société utilise, dans le cadre de ses activités, le nom d'emprunt suivant :

..... (Nom d'emprunt)

© edilex inc.
www.edilex.com